Nations Unies S/PV.5167



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 avril 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5167e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le vendredi 22 avril 2005, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Conseil de sécurité a fait publier par le Secrétaire général le communiqué suivant :

> « Le 22 avril 2005, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos, sa 5167e séance, avec des représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).
>
> Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Alvaro de Soto, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et chef de mission, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.
>
> Les membres du Conseil, M. Alvaro de Soto et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif. »

05-31814 (F) 220405 220405